

STATUTS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

3L STUDIO

Article 1 — Forme

Il est formé une **Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)** régie par :

- les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés par actions simplifiées,
- les présents statuts.

La société peut fonctionner avec un associé unique ou plusieurs associés.

Article 2 — Dénomination sociale

La dénomination sociale est :

3L STUDIO

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots :

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ou SASU

et de l'indication du capital social.

Article 3 — Objet social

La société a pour objet :

La pratique de cours de pilates reformer, de remise en forme et de bien être, en séances collectives ou individuelles, ainsi que toutes activités annexes ou connexes liées à l'objet social

Q

Et plus généralement :

- toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social,
- toutes opérations pouvant contribuer au développement de la société.

Article 4 — Siège social

Le siège social est fixé à :

**Lotissement Les Surgeons d'Eau
167 chemin des Laurons
83200 Le Revest-les-Eaux
France**

Il peut être transféré par décision de la Présidente.

Article 5 — Durée

La durée de la société est fixée à **99 années** à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 — Capital social

Le capital social est fixé à :

1 000 euros

Il est divisé en **1 000 actions de 1 euro chacune**, entièrement souscrites et libérées.

Article 7 — Apports

L'associée unique apporte à la société :

Une somme de 1 000 euros en numéraire.

Cette somme correspond à la totalité du capital social et a été déposée conformément aux dispositions légales.

Article 8 — Associée unique

L'associée unique est :

**LAHITTE Christel
née le 4 septembre 1975 à Toulon (Var)
de nationalité française
mariée sous le régime de la séparation de biens par contrat de mariage
demeurant :**

Ce

**108 avenue des Palmiers
83140 Six-Fours-les-Plages**

Elle détient la totalité des **1 000 actions** composant le capital social.

Article 9 — Présidente

La société est dirigée par une **Présidente**.

Est nommée **Présidente pour une durée indéterminée** :

LAHITTE Christel

née le 4 septembre 1975 à Toulon
demeurant 108 avenue des Palmiers
83140 Six-Fours-les-Plages

La Présidente dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément réservés à l'associée unique.

Elle représente la société à l'égard des tiers.

Article 10 — Décisions de l'associée unique

L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus aux assemblées générales.

Ses décisions sont consignées dans un **registre des décisions de l'associée unique**.

Article 11 — Exercice social

L'exercice social commence le **1er janvier** et se termine le **31 décembre** de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le **31 décembre suivant**.

Article 12 — Affectation du résultat

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi.

L'associée unique décide librement de l'affectation du résultat.

Article 13 — Comptes sociaux

À la clôture de chaque exercice, la Présidente établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales.

Article 14 — Dissolution – Liquidation

La société peut être dissoute par décision de l'associée unique.

La liquidation est effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 15 — Contestations

Toutes contestations relatives aux affaires sociales seront soumises aux juridictions compétentes du ressort du siège social.

Signatures

Fait à : Six Fours le Plage

Le : 20/03/2026

L'associée unique et Présidente

LAHITTE Christel

Signature précédée de la mention :

"Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente.

